



Lugan, le 18 MAI 2021

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUGAN

Lors de sa séance du **Vendredi 7 mai 2021 à 20h30**

➤ **Délibération n°20210525-25-DL : Acquisition d'un immeuble et d'un terrain**

Le Maire expose :

Une maison d'une surface de 92m² avec garage (parcelle B149 : surface cadastrale 537m²) et le terrain attenant (parcelle B1148 : surface cadastrale 6943m²) situés au bourg sur la place du village sont à vendre pour un montant de 95 000€.

Considérant l'emplacement de ces parcelles, leur acquisition permettrait à la commune de conserver la structure du cœur de village.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant que la commune a vendu du terrain à bâtir et a donc la capacité financière pour acquérir ce bien,

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour, 0 contre

- Décide de se porter candidat à l'acquisition des parcelles B1148 et B149 pour un montant de 95 000€ hors frais ;
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès des vendeurs ;
- En cas d'acceptation, il autorise le Maire à signer les actes et tous documents afférents à cette acquisition.